Centre d'expertise
en analyse environnementale
du Québec

Plan d'action

2008-2009

Pour une expertise
d'excellence
en analyse environnementale

Québec

Message du directeur général

Les objectifs et les projets présentés dans le Plan d'action 2008-2009 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec découlent des enjeux de son plan stratégique 2006-2011. Cette année, le format du plan d'action a été complètement renouvelé. En effet, sa présentation et le langage scientifique utilisé sont davantage accessibles. De plus, les objectifs, les indicateurs et les cibles sont présentés de façon à ce qu'il soit plus facile de dégager les véritables défis de l'organisation.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Centre d'expertise consacrera des efforts en vue de réaliser l'ensemble des services demandés par les unités du Ministère, à l'intérieur desquels il priorisera les demandes d'analyse dans le cadre du plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert. De plus, il s'investira afin de moderniser le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et de réaliser des démarches en matière de développement des affaires et de partenariat. Enfin, le Centre contribuera au plan ministériel de développement durable et s'assurera du respect de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

J'ai la conviction que ces engagements constituent une source de défis, face auxquels l'ensemble du personnel s'investira afin que les résultats obtenus répondent aux attentes actuelles et futures des unités du Ministère, de la clientèle externe et des partenaires.

Marc Bisson

Plan d'action 2008-2009
CEAEQ

Table des matières

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec 1

1.1 Vision, mission, engagement et valeurs 1

1.2 Structure organisationnelle 2

1.3 Responsabilités, produits, services et clientèle 2

1.3.1 Responsabilités 2

1.3.2 Produits et services 3

1.3.3 Politique de service 4

1.3.4 Clientèle 5

2 Orientations 2006-2011 6

3 Planification 2008-2009 7

4 Volet scientifique et technique 16

5 Gestion des ressources 19

6 Facteurs de contingence 20

7 Approbation du plan d'action 21

Annexe I – Organigramme 23

Plan d'action 2008-2009

CEAEQ

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fournit des services professionnels en matière d'analyses de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement[1]. Il exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Le personnel du Centre d'expertise exerce ses activités à deux endroits, soit dans des installations de laboratoire situées à Laval ainsi que dans des bureaux administratifs et des laboratoires du Complexe scientifique situé à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration publique et la Loi sur l'administration financière.

1.1 Vision, mission, engagement et valeurs

Vision

La vision du Centre d'expertise est d'être une référence en matière d'analyse environnementale, tant pour le Ministère que pour l'ensemble de sa clientèle externe et de ses partenaires.

Mission

Le Centre d'expertise a pour mission de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Sa raison d'être est liée au domaine de l'analyse environnementale, principalement en biologie, en chimie, en écotoxicologie, en microbiologie et en systèmes de gestion de la qualité.

Engagement

L'équipe du Centre d'expertise s'engage à offrir à sa clientèle et à ses partenaires une prestation de services pertinente, fiable et innovatrice.

1. Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs aux activités du Centre d'expertise, accédez au site Internet de l'organisation (www.ceaeq.gouv.qc.ca).

Valeurs

L'équipe du Centre d'expertise adhère sans réserve aux valeurs du Ministère, soit l'équité, la rigueur, la transparence, le respect et la responsabilité.

En plus de ces valeurs, le Centre d'expertise favorise la créativité et la recherche de l'excellence en vue de fournir des services innovateurs à sa clientèle et à ses partenaires.

1.2 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle est présentée en annexe. Elle comprend trois directions dont les activités sont orientées vers la prestation de services à la clientèle. L'une d'entre elles se voit aussi confier les mandats relatifs aux activités à caractère organisationnel et aux relations d'affaires.

Le Centre d'expertise est appuyé par six comités constitués de partenaires venant de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère : un comité en soutien au suivi de la prestation de services au Ministère et cinq comités en soutien à la gestion des programmes d'accréditation. Les liens entre ces comités et le Centre d'expertise sont identifiés à la structure organisationnelle jointe en annexe.

1.3 Responsabilités, produits, services et clientèle

1.3.1 Responsabilités

Les principales responsabilités du Centre d'expertise sont :

- de fournir des services d'analyse de laboratoire et des services d'études adaptés aux besoins du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- d'assurer l'évolution de son expertise et le développement méthodologique en fonction des exigences environnementales actuelles et futures, de façon à contribuer au leadership du Ministère en matière de protection de l'environnement et à sa capacité d'intervention en soutien à la réglementation et au suivi du milieu;
- d'exercer un rôle de conseil auprès des unités administratives du Ministère et d'organismes externes en matière d'analyse environnementale;
- de participer à la surveillance réglementaire et au suivi de la qualité de l'environnement en reconnaissant la compétence d'organismes ou d'individus de générer une information ou une expertise de qualité;
- de fournir, en l'absence de laboratoires québécois accrédités, l'expertise en analyse environnementale en soutien à l'application réglementaire sur le territoire.

1.3.2 Produits et services

Au regard de ses mandats et de ses responsabilités, le Centre d'expertise livre des produits et des services dans trois champs distincts.

- Les *analyses de laboratoire* comprennent principalement les travaux de caractérisation et de quantification en biologie, en chimie, en microbiologie et en toxicologie environnementale; elles sont effectuées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides).

  L'équipe du Centre d'expertise peut identifier et quantifier plus de 200 substances en chimie inorganique de même que près de 800 substances en chimie organique et effectuer près de 50 tests et essais biologiques ou microbiologiques différents. Chaque année, elle produit de 35 000 à 40 000 certificats d'analyse. Chaque certificat peut regrouper jusqu'à plusieurs dizaines de résultats.

- Les *services d'études* comprennent l'analyse de problématiques particulières à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services, mentionnons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation du risque de même que les études de terrain concernant l'analyse sur place de l'air, de l'eau et des sols, la caractérisation d'odeurs ainsi que les situations d'urgence environnementale.

- Les *services d'accréditation* comprennent les activités de reconnaissance et de vérification des systèmes qualité. Ces activités touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental, le Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds ainsi que le Mécanisme de gestion de la liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains contaminés en conformité avec la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. À ces services s'ajoutent la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique ainsi que pour les essais d'aptitude servant à évaluer la compétence des laboratoires situés au Québec et hors Québec.

  Afin de soutenir la reconnaissance liée à l'ensemble des programmes d'accréditation, l'équipe effectue annuellement près de 60 audits et met en œuvre une vingtaine d'essais d'aptitude (envoi de matériaux de référence à l'ensemble des laboratoires accrédités et analyse des résultats obtenus en fonction des critères du programme concerné).

1.3.3 Politique de service

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Centre d'expertise souscrit entièrement à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lequel s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables.

La politique qualité du Centre d'expertise

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise souscrivent à une nette volonté d'amélioration continue de la prestation de services à la clientèle. C'est ainsi que le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité qui vise la satisfaction de sa clientèle par la livraison en temps utile des divers produits et services, en conformité avec les exigences préétablies de qualité et de production. Sous l'autorité directe du directeur général, un coordonnateur qualité, appuyé par un délégué qualité dans chacune des directions, veille à la qualité des produits et des services livrés.

Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues. Ainsi :

- ses laboratoires sont accrédités par le Conseil canadien des normes pour les analyses de laboratoire selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025 (2005);
- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences du guide ISO/CEI 58 (1992);
- les exigences décrites dans le guide ISO/CEI 43 (1996) et dans le document ILAC-G13-2000: *Guidelines for the Requirements for the Competence of Providers of Proficiency Testing Schemes* régissent les activités du Centre d'expertise en matière d'essais d'aptitude;
- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12-2000: *Guidelines for the Requirements for the Competence of Reference Materials Producers*.

La tarification des services

La prestation de services au Ministère est planifiée chaque année conjointement avec le Comité des priorités relatives à l'expertise analytique, lequel détermine l'allocation des heures d'analyses de laboratoire et des heures d'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources disponibles. Le recueil intitulé *Temps d'analyse de laboratoire* permet de planifier ces besoins relativement aux analyses courantes.

La clientèle externe doit payer pour obtenir des services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation[2] est spécifiée dans les documents suivants :

2. Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs à la tarification, consultez le site Internet du Centre d'expertise (www.ceaeq.gouv.qc.ca) ou celui du Ministère (www.mddep.gouv.qc.ca).

CEAEQ

- Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et agricole
- Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental
- Tarification relative au Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds
- Mécanisme de gestion de la liste d'experts – Protection et réhabilitation des terrains

Le *Catalogue des matériaux de référence* précise le coût de cette catégorie de produits commercialisés.

Enfin, les autres coûts de services sont déterminés par projet.

1.3.4 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent principalement :

- aux unités administratives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui requièrent des services d'analyses de laboratoire et des services d'études ainsi que de développement méthodologique;
- à plus de 70 laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés d'analyse environnementale accrédités en vertu du programme d'accréditation du Ministère;
- aux laboratoires qui effectuent des analyses pour les besoins de fertilisation et de chaulage des sols agricoles et pour la caractérisation des engrais de ferme;
- aux entreprises qui pratiquent des activités d'échantillonnage;
- à plus de 25 établissements d'analyse qui effectuent des réinspections des émissions des véhicules lourds;
- à plus de 95 individus qui travaillent dans le secteur de la protection et de la réhabilitation des terrains;
- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés qui ne sont pas offerts par l'entreprise privée;
- aux laboratoires d'analyse environnementale canadiens et étrangers, auxquels il fournit les matériaux de référence et des essais d'aptitude pour l'évaluation de leur performance analytique.

Le Centre d'expertise offre également des services hors Québec, soit directement, soit par l'entremise de CSI Environnement, une coopérative qui regroupe des entreprises québécoises du domaine de l'environnement. Sa clientèle compte, entre autres, les laboratoires hors Canada que le Centre d'expertise accrédite ou auxquels il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

2 Orientations 2006-2011

Le Centre d'expertise est un acteur impliqué à l'intérieur d'un secteur d'activité en constante évolution, tant à l'égard des besoins et des attentes de sa clientèle ministérielle que de la dynamique d'affaires et des perspectives de marchés.

Il doit donc s'inspirer des éléments significatifs de son environnement externe (évolution rapide des technologies, respect du principe de non-concurrence) afin de poursuivre son évolution tout en misant sur sa force principale, son capital humain. À cet effet, il doit s'assurer notamment de la relève au sein de son équipe en misant sur le transfert de l'expertise et des connaissances.

Le plan stratégique 2006-2011 comporte quatre enjeux et quatre orientations qui se présentent comme suit :

La capacité organisationnelle

ORIENTATION 1 : Organiser la capacité de production du Centre d'expertise afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

La relation d'affaires avec la clientèle ministérielle

ORIENTATION 2 : Renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle

Le développement des affaires

ORIENTATION 3 : S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle externe

Le partenariat

ORIENTATION 4 : Favoriser le partenariat afin d'augmenter la capacité organisationnelle du Centre d'expertise

3 Planification 2008-2009

L'ensemble des objectifs du Plan d'action 2008-2009 découle de la volonté de l'organisation de poursuivre son évolution tout en assurant son leadership en matière d'analyse environnementale.

Le Centre d'expertise compte sur le savoir-faire, l'enthousiasme et la capacité d'innovation de son personnel pour atteindre ses objectifs.

Orientation 1	Organiser la capacité de production du Centre d'expertise afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

Objectif 1	Offrir une prestation de services adaptée aux besoins des unités du Ministère
Indicateur : nombre d'heures de prestation de services réalisées	Cible : 105 500 heures

Le principal client du Centre d'expertise est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La priorité première du Centre est de lui fournir les services appropriés d'analyse environnementale et pour ce faire, l'équivalent de 105 500 heures de services sera alloué pour l'exercice 2008-2009.

Les unités du Ministère ont recours au Centre d'expertise à l'égard de leurs activités de contrôle règlementaire, de surveillance de la qualité des écosystèmes, d'intervention en situation d'urgence environnementale et de traitement des plaintes à caractère environnemental provenant des citoyens et des citoyennes du Québec. Le Centre d'expertise s'assure également de la disponibilité d'entreprises compétentes pour la réalisation de travaux relatifs à l'application réglementaire. Les services offerts sont répartis à l'intérieur de trois grandes catégories, dont les objectifs de services sont décrits ci-dessous (objectifs 1.1, 1.2 et 1.3).

Objectif 1.1	Fournir la prestation de services en analyse de laboratoire
Indicateur : nombre d'heures en analyse de laboratoire	Cible : 68 000 heures

En 2008-2009, l'équivalent de 68 000 heures de service sera attribué à l'analyse de laboratoire, dont près de 10 000 heures seront spécifiquement attribuées à la détection et à l'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries et des microcystines.

Une portion de l'effort sera également consacrée à la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse afin de répondre aux nouvelles préoccupations soulevées par la clientèle ministérielle.

Objectif 1.2	Fournir la prestation de services en écotoxicologie, en étude de terrain et en autres expertises
Indicateur : nombre d'heures réalisées	Cible : 11 500 heures

Plusieurs projets à caractère multidisciplinaire, ou de nature complexe, sont annuellement soumis au Centre d'expertise. Ces projets sont principalement réalisés par deux équipes spécialisées et impliquent plusieurs experts de l'organisation. Afin de répondre à ces demandes, le Centre d'expertise offrira l'équivalent de 4 000 heures de services en écotoxicologie (avis et expertise pour les dossiers d'étude d'impacts, de terrains contaminés et de sédiments contaminés, réalisation d'études écotoxicologiques pour des projets spécifiques, développement de démarches d'évaluation), de 6 000 heures en études de terrain (intervention en situation d'urgence, étalonnage d'équipements portatifs, avis et expertise pour des projets spécifiques) et de 1 500 heures en autres expertises (avis et expertise lors de révision réglementaire, analyse et coordination de projets, rédaction des cahiers du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*).

Objectif 1.3	Fournir la prestation de services relative aux cinq programmes d'accréditation et de reconnaissance
Indicateur : nombre d'heures consacrées aux 5 programmes	Cible : 26 000 heures
Indicateur : nombre d'audits de laboratoires environnementaux	Cible : 35 audits
Indicateur : nombre d'essais d'aptitude	Cible : 22 essais d'aptitude

En tant que gestionnaire des programmes ministériels d'accréditation et de reconnaissance, le Centre d'expertise s'engage à fournir la prestation de services afin d'assurer la surveillance et la vérification des entreprises et des individus reconnus dans le cadre de ces programmes. Pour ce faire, il réalisera l'équivalent de 26 000 heures d'expertise qui seront utilisées pour effectuer 35 audits de laboratoires environnementaux et 22 essais d'aptitude, pour assurer le suivi de la qualité de l'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes, pour la reconnaissance des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds et pour la gestion de la liste des experts (y compris la tenue d'un examen de qualification). Enfin, le Centre d'expertise compte moderniser le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale (voir l'objectif 4.2).

Objectif 2	Fournir la prestation de services requise par la clientèle externe
Indicateur : nombre d'heures réalisées	Cible : 24 000 heures

Le Centre d'expertise fournit chaque année une gamme de produits et de services à sa clientèle externe. Les demandes lui sont transmises, soit à l'intérieur de projets spécifiques, soit lorsque le réseau de laboratoires québécois ne peut offrir le service attendu. Elles consistent notamment en :

- des analyses de laboratoire requises pour les besoins de connaissances ou par la réglementation environnementale et qui ne sont pas offertes par les laboratoires privés;
- des prestations de services hors Québec touchant la formation du personnel, la fourniture de matériaux de référence, l'accréditation de laboratoires institutionnels, l'implantation de laboratoires de matériaux de référence et l'implantation de laboratoires d'analyse.

Annuellement, le Centre d'expertise réalise plus de 22 000 heures de services pour sa clientèle externe.

Objectif 3	Assurer la formation et le perfectionnement du personnel afin d'optimiser la prestation de services offerte par le Centre d'expertise
Indicateur : nombre d'heures de formation et de perfectionnement	Cible : 2,0 % des heures travaillées
Indicateur : pourcentage de la masse salariale	Cible : 1,0 %

En tant que centre de référence, le Centre d'expertise s'est donné pour objectif d'assurer la formation et le perfectionnement de son personnel afin de maintenir sa position de chef de file en matière d'analyse environnementale. Cet engagement implique une recherche constante (veille) des avancées scientifiques et techniques, une analyse continue des préoccupations nouvelles de la clientèle ainsi que des investissements appropriés.

En 2008-2009, le Centre d'expertise investira l'équivalent de 2,0 % des heures travaillées et 1,0 % de sa masse salariale à la formation de son personnel.

Objectif 4	Réaliser des projets de développement scientifique et technique pour les besoins de la clientèle
Indicateur : nombre d'heures investies dans le développement scientifique et technique	Cible : 8,0 % des efforts liés aux prestations de services

Chaque année, la clientèle et les partenaires ont recours au Centre d'expertise en vue d'obtenir des solutions aux problèmes environnementaux auxquels ils doivent faire face. Ainsi, l'équipe du Centre voit à améliorer les pratiques analytiques et à mettre au point de nouveaux produits et services dont, notamment, des méthodes d'analyse.

Le Centre d'expertise entend consacrer l'équivalent de 8,0 % des efforts au développement technique et scientifique.

La liste des principaux projets est présentée à la section 4 - Volet scientifique et technique.

Objectif 4.1	Développer de nouvelles méthodes d'analyse, de nouveaux matériaux de référence et de nouvelles démarches d'évaluation (écotoxicologie et étude de terrain)
Biens livrables : nouvelles méthodes d'analyse et rapports de développement	

Les activités de développement mises de l'avant sont principalement la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse et l'amélioration de techniques existantes en vue d'augmenter la capacité analytique en matière d'expertise et de volume d'analyses. Le Centre d'expertise développe également de nouvelles procédures d'évaluation des risques et des impacts.

La liste des principaux projets prévus pour 2008-2009 est présentée à la section 4 – Volet scientifique et technique.

Objectif 4.2	Moderniser le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale

Biens livrables : rapport de propositions
rapport des consultations de la clientèle

En application depuis 1984, le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale doit être modernisé afin de mieux répondre aux nouvelles exigences réglementaires et de simplifier le processus pour les diverses clientèles.

Au cours de l'année 2007-2008, la démarche de modernisation a été amorcée par une révision de la structure d'accréditation et une évaluation des différents impacts de cette nouvelle structure sur la clientèle a été réalisée, notamment à l'égard de la tarification des services.

Au cours de l'année, les différentes clientèles seront consultées afin de déterminer la faisabilité de l'application de la structure projetée.

Projet – Entreprendre le développement d'un système informatique en soutien au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale modernisé

Bien livrable : rapport d'analyse des besoins

La modernisation du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale modifiera les mécanismes s'appliquant à l'octroi des accréditations et à sa gestion. Afin de faciliter le suivi des dossiers, il est nécessaire de développer un système informatique et de bonifier les outils actuellement en usage.

Ainsi, au cours de l'année et en fonction de l'état d'avancement du processus de modernisation du programme, les travaux seront entrepris afin d'évaluer les besoins, d'établir l'architecture du système et de déterminer la plateforme à utiliser pour maximiser la performance de l'outil.

Objectif 5	Favoriser une meilleure qualité de vie au travail

Biens livrables : rapport d'implantation des recommandations sur la qualité de vie au travail
étude prospective sur la capacité organisationnelle en lien avec les départs à la retraite prévus

Depuis quelques années, le Centre d'expertise s'est engagé à faciliter le travail de l'équipe tout en poursuivant le maintien de l'efficience et de l'efficacité dans sa prestation de services et l'atteinte des attentes gouvernementales en matière de gestion des ressources. Dans ce contexte, un diagnostic organisationnel a été amorcé au cours de l'année 2007-2008 et sera complété en juin 2008.

L'organisation compte implanter, en 2008-2009, les pratiques identifiées propices à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

De plus, une analyse de la capacité de l'organisation à répondre aux besoins actuels et futurs de la clientèle sera effectuée en tenant compte des départs à la retraite. Cette étude portera sur un horizon de trois années. Elle permettra d'évaluer les impacts des départs à la retraite, de déterminer les expertises critiques et d'établir des scénarios d'atténuation afin d'assurer à la clientèle et aux partenaires les services appropriés, tout en veillant à maintenir la position de chef de file de l'organisation.

Orientation 2	Renforcer les mécanismes d'interaction avec la clientèle ministérielle

Projet – Conclure des ententes de services avec les principales unités clientes
Biens livrables : entente signée avec la Direction du suivi de l'état de l'environnement entente signée avec le Centre de contrôle environnemental du Québec entente signée avec la Direction générale des politiques
Afin d'assurer la livraison appropriée des produits et des services attendus par la clientèle ministérielle, le Centre d'expertise verra à conclure des ententes avec ses principales unités clientes. Ces ententes annuelles permettront de déterminer les besoins des unités clientes, les priorités d'action et les modalités de livraison des produits et des services.

Projet – Améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services fournie à la Direction du suivi de l'état de l'environnement
Bien livrable : rapport d'analyse
Le Centre d'expertise et la Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSÉE) du Ministère ont des liens favorisant la collaboration et l'amélioration des pratiques. L'exercice vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la prestation de services fournie à la DSÉE en vue de maximiser les retombées pour le Ministère et sa clientèle. Les actions à mener à la suite du dépôt du rapport seront réalisées conjointement par les deux organisations.

Projet – Poursuivre la mise à jour du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*
Biens livrables : cahier 3 portant sur l'échantillonnage des eaux souterraines (édition 1994) révisé cahier 8 portant sur l'échantillonnage des matières dangereuses (édition 1998) révisé début de la rédaction du cahier 9 portant sur l'échantillonnage de l'air ambiant
Le *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales* est un recueil de cahiers établissant les règles de l'art en matière d'échantillonnage environnemental. La révision des cahiers de ce recueil doit être réalisée en continu afin de prendre en compte les développements technologiques et méthodologiques. Ces cahiers sont élaborés conjointement avec les spécialistes ministériels et les experts québécois du domaine.

Orientation 3	S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable provenant de la clientèle externe

Objectif 6	Maintenir les taux d'autofinancement
Indicateur : taux d'autofinancement	Cible : 20 %
Indicateur : revenus provenant des activités hors Québec	Cible : 25 % des revenus sur la base de 1999-2000

Le Centre d'expertise est un acteur reconnu dans le marché de l'analyse environnementale, tant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières et il fournit des services à une clientèle externe de plus en plus diversifiée.

Ces activités permettent d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire de l'organisation. Deux indicateurs sont liés aux activités commerciales, soit le taux d'autofinancement et les revenus provenant des activités hors Québec. Des cibles annuelles ont été établies pour ces deux indicateurs en fonction de la réalité et des perspectives d'affaires anticipées pour l'exercice financier 2008-2009.

Projet – Élaborer une stratégie d'action pluriannuelle du développement des affaires

Bien livrable : rapport sur la stratégie d'action pluriannuelle de développement des affaires

Au cours des dernières années, le Centre d'expertise a réorganisé ses actions en matière de développement des affaires. Notamment, il a centralisé la coordination de sa démarche d'affaires et il a évalué les marchés potentiels d'intérêt commercial. Il est maintenant requis d'établir une vision prospective de son développement des affaires et de déterminer une stratégie d'action pour les prochaines années.

Un document sera élaboré afin de préciser les activités à venir et de mieux soutenir les spécialistes dans la promotion et la présentation de leurs produits et services.

Projet – Réaliser des activités de développement des affaires

Biens livrables : planification annuelle des activités de développement des affaires
liste des activités réalisées

Tout en établissant sa stratégie de développement des affaires, le Centre d'expertise verra à assurer la réalisation d'activités de promotion et de développement de marchés.

Orientation 4	Favoriser le partenariat afin d'augmenter la capacité organisationnelle du Centre d'expertise

Objectif 7	Favoriser les démarches visant à maintenir les partenariats existants et à en établir de nouveaux
Indicateur : rayonnement scientifique du Centre	Cible : 25[3]
Le Centre d'expertise souhaite raffiner les mécanismes mis en place pour établir ses collaborations techniques et scientifiques tout en assurant le maintien des activités et des partenariats existants. Pour ce faire, un projet est priorisé pour l'exercice 2008-2009.	

Projet – Réaliser des activités visant le maintien des partenariats existants et l'établissement de nouveaux partenariats
Biens livrables : planification annuelle des activités de partenariat liste des activités réalisées
Tout en améliorant le processus d'acceptation des projets menés en partenariat, le Centre d'expertise poursuivra son implication avec ses partenaires dans des projets en cours ou dans de nouveaux projets. Une liste d'actions potentielles en vue d'établir de nouveaux partenariats sera élaborée en début d'exercice et pourra être bonifiée en cours d'année en fonction des possibilités.

[3] Cote basée sur le nombre d'activités de rayonnement et sur l'ampleur de leurs retombées.

Autres objectifs relatifs à la qualité, au développement durable et à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Objectif 8 **Maintenir les homologations ISO détenues par le Centre**

- l'accréditation ISO 17025 (2005) en analyse de laboratoire
- l'accréditation ILAC-G13 (2000) à titre de fournisseur d'essais d'aptitude

Accrédité depuis 1999 par le Conseil canadien des normes, le Centre d'expertise recevra, au cours de 2008-2009, la visite d'auditeurs qui viendront vérifier le respect des prescriptions liées aux deux accréditations détenues par l'organisation. C'est à la suite de cette visite que le maintien des accréditations détenues par le Centre d'expertise sera confirmé pour les deux prochaines années.

Objectif 9 **Mettre en œuvre des pratiques de laboratoire plus respectueuses de l'environnement**

Le Centre d'expertise contribue au Plan ministériel de développement durable. Pour ce faire, il réalisera deux projets qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques de laboratoire respectueuses des principes de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Projet – Publier une rubrique « Développement durable » concernant l'analyse environnementale, deux fois au cours de l'année 2008-2009

Bien livrable : une rubrique traitant de développement durable à deux reprises au cours de l'année

Afin de sensibiliser les laboratoires accrédités, ainsi que d'autres acteurs associés au domaine environnemental, à l'importance de mettre en place des pratiques opérationnelles plus respectueuses de l'environnement, le Centre d'expertise publiera deux textes présentant le concept de développement durable et des techniques de laboratoire ayant moins d'impacts sur l'environnement.

Projet – Poursuivre la démarche visant à assurer l'utilisation de contenants recyclables et la récupération des contenants usagés au Complexe scientifique

Bien livrable : programme de récupération en place

Un important projet est en cours visant l'implantation d'un programme d'utilisation de contenants de laboratoire recyclables et de récupération des contenants usagés. Ce programme est une initiative qui implique tous les ministères et les organismes présents au Complexe scientifique.

Objectif 10 **Contribuer au respect de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens**

Le Centre d'expertise doit contribuer à l'atteinte des cibles fixées à l'égard de plusieurs objectifs de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère. Parmi ces objectifs, deux font l'objet de travaux précis dans l'organisation.

Objectif 10.1	Répondre ou transmettre un accusé de réception dans les cinq jours suivant la réception d'une demande écrite (DSCC-3)
Indicateur : pourcentage des demandes écrites pour lesquelles un accusé de réception a été transmis dans un délai de cinq jours ouvrables	Cible : 90 %
Les activités d'accréditation impliquent des échanges soutenus avec les entreprises et les individus reconnus par l'un ou l'autre des programmes. Dans ce contexte, l'équipe s'est engagée à faire une première intervention auprès des demandeurs à l'intérieur de cinq jours.	

Objectif 10.2	S'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation (DSCC-13)
Indicateur : nombre d'activités de surveillance effectuées (audits et essais d'aptitude) auprès des laboratoires	Cible : audits : 100 % des laboratoires visités tous les deux ans Cible : essais d'aptitude : envoi de deux évaluations par année aux laboratoires de microbiologie et de toxicologie et d'une évaluation par année aux laboratoires de chimie
En tant que registraire, le Centre d'expertise met en œuvre des mesures permettant de s'assurer de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère. Les activités de surveillance seront constituées d'un audit de vérification tous les deux ans et de l'envoi d'échantillons lors d'essais d'aptitude chaque année.	

Objectifs liés aux autres indicateurs de performance

Deux autres indicateurs, retenus dans sa Convention de performance et d'imputabilité, permettent de mesurer la performance du Centre d'expertise.

La satisfaction de la clientèle

- La satisfaction de la clientèle est définie par un indice variant de zéro à dix, établi à partir d'un sondage effectué auprès de la clientèle. Aucun sondage ne sera mené pendant l'exercice 2008-2009 (résultat de 8,4 en 2006-2007) compte tenu de la stabilité des résultats obtenus au cours des cinq sondages précédents. Dorénavant, le sondage sera réalisé tous les trois ans, plutôt que tous les deux ans.

Le coût de revient horaire

- Le coût de revient horaire est un indicateur déterminé sur une base annuelle. Le suivi de cet indicateur se poursuivra au cours de 2008-2009.

4 Volet scientifique et technique

Le Centre d'expertise réalise annuellement plusieurs projets de recherche et de développement afin de répondre aux besoins du Ministère et de la communauté scientifique en regard des volets suivants : le contrôle réglementaire, les urgences, le suivi environnemental, l'assurance qualité et le développement du secteur de l'analyse environnementale.

Ainsi, au cours de l'année, les projets suivants seront mis de l'avant afin d'offrir les services correspondant aux attentes actuelles et futures de l'ensemble de la clientèle.

Cyanobactéries

- Participation active au suivi de certains projets de recherche qui seront financés dans le cadre du Programme de recherche en partenariat sur les cyanobactéries 2008-2011.
- Vérification de la fiabilité d'une sonde de terrain avec capteur pour la phycocyanine *in vivo* pour le suivi de la biomasse des cyanobactéries.
- Mesure de la sensibilité de trousses commerciales d'essais de toxicité rapides utilisant des organismes sous forme de kystes (*toxkits*) en comparaison des essais de toxicité standards pour la détection des cyanobactéries productrices de toxines.

Air ambiant et rejets dans l'atmosphère

- Mise au point d'une méthode d'analyse de l'air pour le dépistage d'un plus grand nombre de contaminants gazeux à l'aide de réservoirs sous vide (*canisters*).
- Collaboration avec la Direction du suivi de l'état de l'environnement à un projet pilote débuté en 2007-2008 concernant l'évaluation de techniques pour la mesure *in situ* de l'intensité des odeurs.
- Implantation, dans le laboratoire mobile TAGA, d'un instrument permettant d'analyser en temps réel les particules fines respirables considérées comme un facteur important de risque pour la santé.

Terrains contaminés

- Participation aux travaux du Groupe technique d'évaluation (GTE), particulièrement pour couvrir les aspects écotoxicologiques.
- Réalisation de travaux expérimentaux concernant la validation des critères de contamination pour les hydrocarbures pétroliers.
- Établissement d'une méthode d'évaluation écotoxicologique rapide des sols contaminés basée sur l'application d'essais de toxicité.

Eau et sédiments

- Participation aux développements et aux recherches touchant la caractérisation des sédiments contaminés et leurs impacts en collaborant, entre autres, aux travaux du Comité de concertation de la recherche sur le dragage du Plan Saint-Laurent.
- Poursuite, en collaboration avec l'Université Laval, d'un projet soutenu par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) portant sur le contrôle de la contamination et de l'eutrophisation des lacs dans une approche par bassin versant.
- Participation, en partenariat avec le Centre interinstitutionnel en écotoxicologie (CIRÉ), aux travaux du Centre de recherche sur les lagunes de Mercier, plus particulièrement sur les aspects de caractérisations chimiques, d'évaluation écotoxicologique et d'évaluation du risque.

Microbiologie et biologie

- Mise au point d'une méthode de détection et de quantification des légionelles au moyen de la technique de réaction en chaîne de la polymérase en temps réel (PCR en temps réel).
- Mise au point d'une méthode de détection et de quantification du transgène du maïs Bt au moyen de la technique PCR en temps réel.
- Validation de la méthode par PCR en temps réel pour la détection des bactéries pathogènes (salmonelle, *Campylobacter jejuni*, *E. coli* O157:H7).
- Développement, pour le secteur de la microbiologie, de matériaux de référence pouvant être conservés pour une utilisation s'étendant sur plus de 30 jours.
- Validation d'un protocole sur le contrôle du pH lors des essais avec les truites arc-en-ciel et les daphnies relativement à la problématique de la toxicité de l'ammoniac dans les effluents municipaux.

Analyse des métaux

- Validation d'une méthode d'analyse des métaux traces dissous dans l'eau de surface, en collaboration avec la Direction du suivi de l'état de l'environnement. Une étude pilote sera menée à l'été 2008 à l'aide de cette nouvelle approche.
- Abaissement des limites de détection des métaux dans les tissus animaux afin de répondre plus adéquatement aux besoins d'études écotoxicologiques lorsque la quantité de tissus disponible est très faible.

Analyse de substances organiques

- Mise au point d'une méthode d'analyse pour détecter les siloxanes. Ces produits sont largement utilisés, entre autres, dans les peintures, les adhésifs, comme additifs dans l'essence et en tant que matériaux de construction.
- Mise au point de méthodes d'analyse pour détecter des pesticides de nouvelle génération (acétamipride, thiaméthoxame, fenamidone et azoxystrobine) utilisés dans la culture de la pomme de terre.

Formations offertes à la clientèle

- Ajustement de l'offre de formations techniques et scientifiques afin qu'elle réponde davantage aux besoins exprimés par la clientèle. La nouvelle programmation sera diffusée dans le site Internet du Centre d'expertise.

Recherche en analyse environnementale

- Coordination de la mise en place de l'unité méthodologique en analyse chimique du Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie (CIRÉ). Cette unité regroupera de nombreux partenaires institutionnels et universitaires.

Accréditation

- Création d'un nouveau secteur d'accréditation en microbiologie de l'air, en collaboration avec l'Institut Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, qui permettra de créer un réseau de laboratoires compétents pour la réalisation d'analyses qui pourront par la suite être utilisées pour la gestion des travaux de décontamination des milieux contaminés par des moisissures.

5 Gestion des ressources

Pour l'exercice financier 2008-2009, le Centre d'expertise dispose d'une enveloppe budgétaire de 6 058 600 $, constituée de 4 533 600 $ en crédits de dépenses et de 1 525 000 $ en crédits d'investissements. À ces crédits s'ajoutent les contributions du gouvernement pour les avantages sociaux et le loyer. Le Centre d'expertise bénéficie aussi de services fournis par les unités du Ministère, comme le prévoient les ententes de service liées à la Convention de performance et d'imputabilité. Le budget total du Centre d'expertise est de 10 600 000 $.

Le Centre d'expertise génère des revenus autonomes provenant de services rendus à la clientèle externe, lesquels comprennent :

(1) l'accréditation des laboratoires, dont les revenus se chiffrent à environ 550 000 $. De cette somme, 350 000 $ sont versés directement au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec;

(2) les services d'analyse et d'expertise demandés par sa clientèle institutionnelle et privée au Québec et hors Québec. Ces revenus varient chaque année en fonction des besoins de la clientèle. Sur la base des données antérieures et en tenant compte des tendances du marché, ces revenus complémentaires sont estimés à environ 1 600 000 $ en 2008-2009.

Cela porte le total de la prévision de revenus à 2 150 000 $. Grâce à ces revenus, le Centre d'expertise est en mesure d'assumer et potentiellement de bonifier son offre de services au Ministère.

Pour l'exercice 2008-2009, l'équipe permanente disponible au sein de l'organisation représentera 86 ETC (équivalents temps complet), comparativement à 82,2 ETC pour l'exercice précédent. Des ressources occasionnelles se joindront à ce noyau en fonction des besoins liés aux travaux à exécuter. Sur la base des objectifs établis pour 2008-2009, les effectifs occasionnels nécessaires sont estimés à 17 ETC.

6 Facteurs de contingence

La réalisation des objectifs annuels est influencée par un certain nombre de facteurs :

La modification de l'enveloppe de crédits en cours d'exercice financier

- Les crédits accordés au Centre d'expertise en début d'exercice permettent de convenir des bases de l'offre de services au Ministère. C'est sur cette base que les activités sont planifiées.

L'accès en temps utile à des ressources complémentaires, tout en respectant les mesures gouvernementales de réduction de l'effectif

- La réalisation du plan d'action et la livraison des prestations de services à la clientèle sont conditionnelles à la possibilité, pour le Centre d'expertise, d'avoir accès à des ressources complémentaires en période de surplus de travail.

Des revenus autonomes inférieurs à la prévision

- Une partie du financement des services fournis au Ministère est assurée par les revenus autonomes. Le Centre d'expertise fonde son engagement de services sur une prévision des revenus provenant de la fourniture de services à l'externe. Par conséquent, si la prévision ne se réalise pas, cela peut avoir une incidence soit sur la prestation de services au Ministère, et par le fait même sur l'atteinte des objectifs fixés, soit sur les sommes qui devront être puisées à même le compte à fin déterminée.

La disponibilité des unités centrales du Ministère pour fournir les services dont le Centre d'expertise a besoin

- Certains objectifs du plan d'action sont réalisés grâce à la collaboration d'unités centrales du Ministère. La disponibilité du personnel de ces unités est donc importante pour l'exécution des travaux et peut, par conséquent, avoir une incidence sur la livraison des produits.

7 Approbation du plan d'action

Je soumets pour approbation le Plan d'action 2008-2009 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Le 8 juillet 2008, j'approuve ce plan d'action.

Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Annexe

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

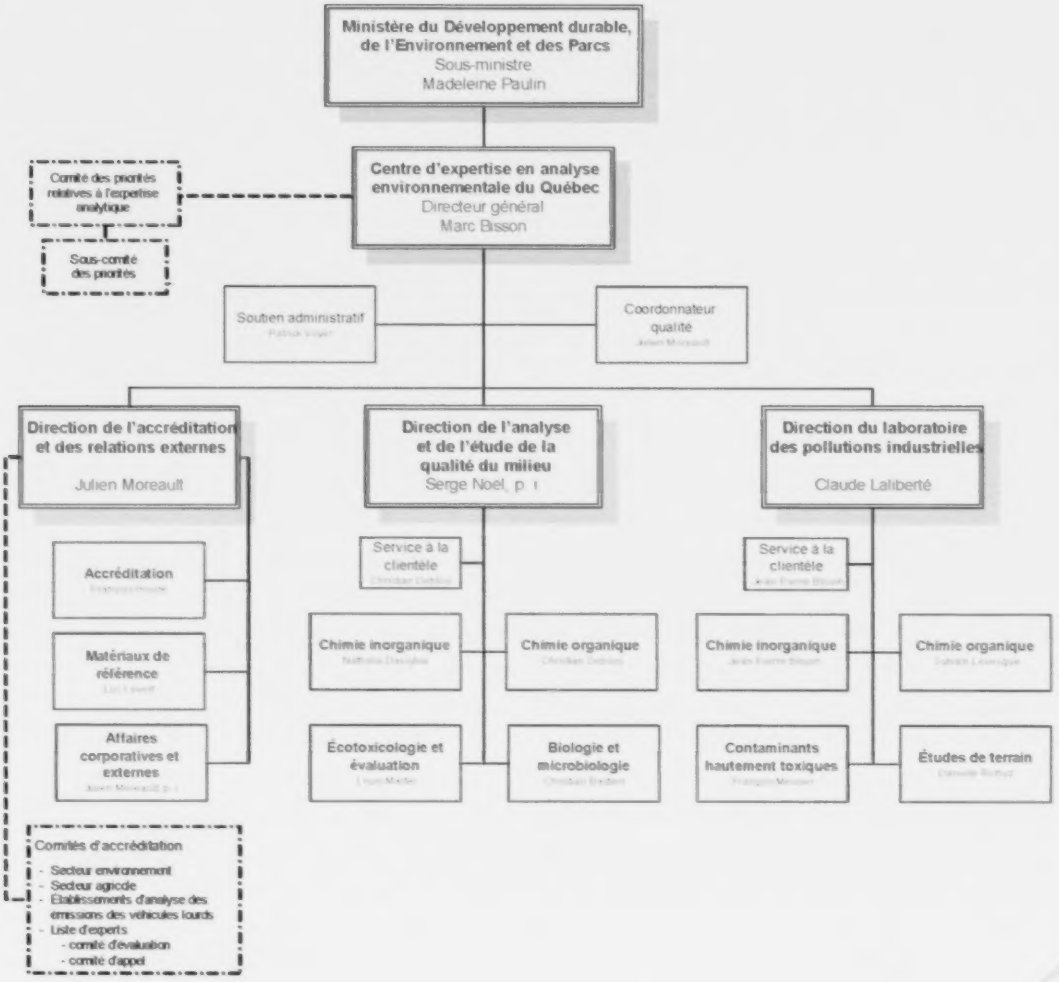

Plan d'action 2008-2009
CEAEQ

Pour plus de renseignements, contactez
le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Québec (Québec) G1P 3W8

Téléphone : 418 643-1301
Télécopieur : 418 528-1091
Courriel : ceaeq@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.ceaeq.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008
ISBN : 978-2-550-53121-0 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-53122-7 (PDF)

Centre d'expertise en analyse environnementale
Québec

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.